

Chèque associatif 2020

La Commune reconduit cette année le système du chèque associatif de 50 euros (ou plafonné au montant de la cotisation sollicitée par l'association) pour tous les jeunes de Frontenex, nés après le 31 décembre 2002.

Valable pour les inscriptions aux associations de Frontenex ou extérieures, il vous sera remis sur présentation :

- d'un justificatif de domicile**
- du livret de famille.**

Renseignements au secrétariat de mairie !

1, rue de la Mairie . 73460 FRONTENEX

Tél : 04 79 31 40 10 Mail : mairie@frontenex.fr